



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre

Référence à rappeler :
MC/2025/A/632/MGI

Paris, le 24 JUIL. 2025

Madame la Conseillère municipale,

Vous m'avez fait part de votre demande de soutien dans la conduite du projet de restauration des grilles principales et secondaires du parc Monceau à Paris.

J'ai pris connaissance de cette correspondance avec beaucoup d'attention et vous fais part de mes regrets quant au délai avec lequel cette réponse vous parvient. Aussi, je tiens à vous apporter les éléments de précisions suivants.

Le parc Monceau est classé au titre des Monuments historiques pour ses fabriques (par arrêté du 10 juillet 1995), sa rotonde (par arrêté du 24 avril 1907) et ses portes monumentales en ferronnerie (par arrêté du 10 avril 1974).

Les grilles qui clôturent le parc, quant à elles, ne sont pas incluses dans le périmètre de cette protection au titre des Monuments historiques. Elles sont en revanche situées aux abords du monument. Enfin, l'ensemble du parc est situé en site classé.

Dans le cadre du budget participatif voté par la Ville de Paris en 2024, le projet « financer l'étude préalable à la rénovation des grilles du parc Monceau » a été retenu pour un montant de 400 000 euros permettant de financer de nouvelles études de diagnostic pour la restauration de ces ouvrages.

Il convient de rappeler que les dispositions du code du patrimoine relatifs à la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration des édifices classés au titre des monuments historiques imposent le recours à un architecte qualifié, architecte en chef des monuments historiques ou architecte du patrimoine justifiant d'une activité professionnelle régulière dans le domaine de la restauration du bâti ancien pendant les dix années qui précèdent l'ouverture de la consultation.

.../...

Madame Catherine LÉCUYER
Conseillère municipale
Mairie du 8^e arrondissement de Paris
Hôtel de Ville
3, rue de Lisbonne
75383 PARIS Cedex 08

Le maître d'œuvre qui sera désigné au terme de l'appel d'offres par la Ville de Paris pourra s'appuyer sur l'étude de diagnostic des grilles du parc Monceau établie en 2012 par Monsieur Pierre-Antoine GATIER, architecte en chef des monuments historiques, qu'il conviendra donc, non de refaire, mais d'actualiser.

Parallèlement au financement de l'actualisation de l'étude, la direction des espaces verts de la Ville de Paris envisage de mener des travaux de réparation des grilles de clôture du jardin, qui s'avèrent également en mauvais état.

Ces interventions sur les grilles non protégées au titre des Monuments historique relèveront du régime des abords, lequel est de la compétence de l'architecte des bâtiments de France. Les travaux de restauration des portes monumentales devront, quant à eux, faire l'objet d'une autorisation du préfet de région par l'intermédiaire de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France. La conservation régionale des monuments historiques suivra, au titre du contrôle scientifique et technique, toutes les étapes de ce projet.

Je tiens à saluer votre engagement au service de la préservation du patrimoine parisien et vous prie d'agrérer, Madame la Conseillère municipale, mes salutations distinguées.



Rachida DATI

